



**Bachelier de Spécialisation en
Soins intensifs et aide médicale urgente**

PRESENTATION DE LA FORMATION ET DU PROFIL D'ENSEIGNEMENT

Année académique 2023-2024

1. Identification de la Haute Ecole

1. Nom de la Haute Ecole : **Haute Ecole Libre Mosane (HELMo)**
2. Adresse du siège social : **Mont St-Martin 41 - 4000 Liège**
3. Réseau : **Libre Confessionnel**
4. Offre d'enseignement : **voir tableau ci-dessous**

<u>SECTEURS</u>	<u>DOMAINES</u>	<u>CURSUS</u>
Sciences humaines et sociales	Sciences politiques et sociales	Assistant social
		Ingénierie et action sociales <i>(co-diplomation avec la HEPL)</i>
	Sciences juridiques	Assurances
		Droit
	Sciences économiques et de gestion	Assistant de direction
		Commerce extérieur
		Comptabilité
		Coopération internationale <i>(co-diplomation avec la HEPL)</i>
		Gestion publique <i>(co-diplomation avec la HEPL)</i>
		Marketing
	Sciences psychologiques et de l'éducation	Instituteur préscolaire
		Instituteur primaire
		Agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation : <ul style="list-style-type: none"> - Education physique - Français et français langue étrangère - Français et religion - Langues germaniques

		<ul style="list-style-type: none"> - Mathématiques - Sciences : biologie, chimie, physique - Sciences économiques et sciences économiques appliquées - Sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales
		Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif
		Educateur spécialisé en activités socio-sportives
		Spécialisation accompagnateur en milieux scolaires <i>(co-diplomation avec la HE Charlemagne)</i>
		Spécialisation en préparation physique et entraînement <i>(co-organisation avec HEPL et HE Charlemagne)</i>
		Spécialisation en orthopédagogie
Santé	Sciences biomédicales et pharmaceutiques	Technologue de laboratoire médicale, option Chimie clinique
	Sciences de la santé publique	Soins infirmiers
		Infirmier responsable de soins généraux
		Sage-femme
		Spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente (SIAMU)
		Spécialisation en santé communautaire
		Spécialisation en pédiatrie et néonatalogie
	Sciences de la motricité	Psychomotricité <i>(co-diplomation avec la HEPL)</i>
Sciences et techniques	Sciences	Informatique de gestion
		Informatique et systèmes, orientation Automatique

	Sciences de l'ingénieur et technologie	Mécatronique et robotique (co-organisation avec HENaLLux)
		Sciences de l'ingénieur industriel, orientation Industrie
		Sciences de l'ingénieur industriel, orientation Génie énergétique durable
		Techniques et services, option Technico-commercial
		Textile, orientation Techniques de mode

2. Identification de la formation

1. Intitulé de la section concernée : **Cursus Soins Infirmiers**
2. Localisation de la formation : **Campus de l'Ourthe, Quai du Condroz, 28, 4031 Angleur (Liège)**
3. Classement de la formation :
 - a) Enseignement supérieur de type : **Court**
 - b) Département d'enseignement supérieur : **Paramédical**
 - c) Secteur : **Santé**
 - d) Domaine : **Sciences de la santé publique**
 - e) Grade académique : **Bachelier de spécialisation en Soins Intensifs et Aide Médicale Urgente (niveau 6)**

3. Présentation générale de la formation et du profil d'enseignement

Cette rubrique présente le cadre réglementaire et pédagogique de la formation. Elle comprend également les capacités et les acquis d'apprentissages (AA) terminaux en lien avec le référentiel de compétences. Le programme (point 4.) est structuré en 10 Unités d'Enseignement. Il précise les heures de formation, les crédits et les matières qui déterminent le profil d'enseignement.

3.1. Cadre réglementaire

La spécialisation d'infirmier en Soins Intensifs et Aide Médicale Urgente (SIAMU) est accessible aux détenteurs d'un diplôme de Bachelier en Soins Infirmiers. Elle correspond au niveau 6 du Cadre Européen de certification (CEC). Elle donne accès au titre professionnel particulier d'infirmier spécialisé en soins intensifs et soins d'urgence délivré par le SPF Santé Publique (arrêté ministériel du 19 avril 2007). La profession est régie et protégée par diverses législations (10 mai 2015 – Loi coordonnée relative à l'exercice des professions de soins de santé, MB 18-06-2015). L'annexe IV de l'Arrêté Royal du 21 avril 2007 (modifiant l'Arrêté Royal du 18 juin 1990) a élargi le champ d'actions des personnes titulaires du titre professionnel particulier d'infirmier spécialisé en soins intensifs et d'urgence en leur conférant une autonomie et l'exclusivité de certains actes particuliers. Ils sont amenés à développer des compétences spécifiques requérant des aptitudes réflexives et techniques.

L'infirmier spécialisé exerce principalement au sein des services agréés de soins intensifs et d'urgences, tant en milieu hospitalier que pré-hospitalier. Il exerce son art en prodiguant des soins principalement curatifs dans des situations aiguës et/ou critiques ; les soins préventifs, palliatifs, d'éducation et de prévention des maladies font également partie de ses champs d'activités. Les soins prodigués sont réalisés dans le respect des normes professionnelles, éthiques, déontologiques et du cadre institutionnel. Le bien être de la personne est placé au centre de ses préoccupations.

La spécificité de la spécialisation est liée aux domaines dans lesquels il exerce son activité. L'infirmier spécialisé est amené à manipuler des appareillages sophistiqués en vue de surveiller et de suppléer la détérioration des fonctions vitales et en mettant, le cas échéant, des manœuvres d'urgences en œuvre.

Le programme d'études comprend un total de 60 crédits. Celui-ci comprend un enseignement théorique (30 crédits) articulé autour de trois domaines : les sciences fondamentales et biomédicales ; les sciences humaines et sociales et les sciences professionnelles. Il est complété par des activités d'intégrations professionnelles (30 crédits - stages et séminaires) organisées dans les 2 disciplines que sont les soins intensifs et les soins d'urgences. Les conditions de stage sont réglées par convention entre les partenaires de formation. Cette convention répond à des normes minimales (heures et disciplines) définies par l'arrêté ministériel du 19 avril 2007 et est rédigée par l'institut de formation. La formation est complétée par de la recherche appliquée.

L'activité professionnelle est fondée sur l'acquisition d'un haut niveau de connaissances et se poursuivra dans un processus de formation continue tout au long de la carrière. Il est attendu de l'infirmier spécialisé qu'il fasse preuve d'esprit critique, notamment en fondant sa pratique sur des bases scientifiques solides. Il s'implique dans le développement de la profession au travers d'une démarche d'analyse et de questionnement.

Le référentiel de compétences de la formation (Commission paramédicale, ARES 2016) conduit le futur professionnel à s'impliquer dans sa formation et à construire son identité professionnelle ; à prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires ; à gérer les ressources administratives, matérielles et humaines ; à exercer son jugement clinique ; à mettre en œuvre le projet de soins ; à assurer une communication professionnelle et à participer au développement des savoirs de la spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente.

3.2. Projet pédagogique

Pour développer des compétences professionnelles, l'étudiant s'appuie sur un ensemble de connaissances et ressources tout au long de sa formation. Pour ce faire, l'étudiant est accompagné dans des activités d'enseignement variées construites au sein des Unités d'Enseignement. Celles-ci abordent les thématiques professionnelles fondamentales que sont les sciences professionnelles, les sciences humaines et sociales, les sciences fondamentales ainsi que la recherche appliquée et ce en alternance avec l'enseignement clinique.

Les situations d'apprentissage jouent un rôle déterminant pour permettre à l'apprenant de développer des compétences dans un processus dynamique qui demande un engagement réflexif. Différents outils spécifiques ont été créés pour aider l'étudiant à développer ces compétences grâce à des mises en situation lors d'exercice de simulation avec un mannequin intelligent et à l'utilisation de « l'hôpital virtuel » ainsi que l'E-learning.

Les enseignants ont un rôle majeur dans l'accompagnement des étudiants dans la construction de leur identité professionnelle. Cet accompagnement prend la forme d'un questionnement, d'une remise en question, d'une invitation à prendre des risques pour développer son autonomie (Lafortune, 2008). Il se fait lors de supervisions individuelles et/ou collectives.

Tout au long de l'année, les stages permettent d'intégrer les concepts théoriques vus aux cours. De la même manière, les enseignants mobilisent chez l'apprenant les diverses situations rencontrées lors des activités d'intégrations professionnelles afin d'illustrer les propos théoriques développés aux cours.

L'évaluation formative est pratiquée tout au long de l'année. Elle « fait partie intégrante du processus d'apprentissage, elle implique que l'on remédie aux manques constatés et elle est liée à la pédagogie de la réussite. » (de Vecchi, 2005, p.88). Cette évaluation continue se pratique tant lors d'activités d'intégration professionnelle (clinique et simulation) que lors des cours théoriques.

Un référentiel de formation est disponible pour les étudiants (e-learning). Il a pour objectif de clarifier ce qui est attendu de l'étudiant en formation ; d'établir le programme général des activités d'enseignement/apprentissage et de faciliter la communication entre les acteurs, partenaires de la formation.

Documents de référence

- Arrêté Royal n°78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice de professions de soins de santé, Moniteur Belge 14.11.1967 et modifications. Remplacé par la Loi relative à l'exercice des professions des soins de santé coordonnée du 10-05-2015 (MB. 18-06-2015)
- Arrêté ministériel du 19 avril 2007 - fixant les critères d'agrément autorisant les praticiens de l'art infirmier à porter le titre professionnel particulier d'infirmier spécialisé en soins intensifs et d'urgence.
- Arrêté Royal du 21 avril 2007 portant modification de l'arrêté royal du 18 juin 1990 portant fixation de la liste des prestations techniques de soins infirmiers et de la liste des actes pouvant être confiés par un médecin à des praticiens de l'art infirmier, ainsi que des modalités d'exécution relatives à ces prestations et à ces actes et des conditions de qualification auxquelles les praticiens de l'art infirmier doivent répondre.
- De Vecchi, G. (2005). *Aider les élèves à apprendre*. Paris : Hachette.
- Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études en fédération Wallonie-Bruxelles. (MB. 18-12-2013).
- Lafortune, L. (2008). *Compétences professionnelles pour l'accompagnement d'un changement*. Québec : Presses de l'université du Québec.
- Lafortune, L. (2008). *Un modèle d'accompagnement professionnel d'un changement*. Québec : Presses de l'université du Québec.
- Référentiel de compétences et grille minimale de formation. (2016). Avis de commission paramédicale, CT HE-EPS, ARES.

3.3. Référentiel de Compétences et Acquis d'apprentissage (AA) terminaux

Dans la 3^{ème} colonne de ce tableau sont formulés les AA terminaux choisis par l'équipe enseignante en vue de former les étudiants à développer des compétences et à les évaluer en fin de formation.

Compétences du référentiel ARES 2016	Capacités du référentiel ARES (2016)	Acquis d'apprentissage (AA) terminaux spécifiques à l'Institut version 2016
S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle (C1)	Capacités ∂ Adopter un comportement responsable et citoyen ∂ Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de raisonnement scientifique ∂ Analyser sa pratique professionnelle et ses apprentissages ∂ Développer son projet professionnel ∂ Actualiser ses connaissances et ses acquis professionnels ∂ Gérer ses émotions, ses attitudes	Au terme de la formation, l'étudiant ↳ Démonstre son implication professionnelle dans un processus actif au travers des différentes activités pédagogiques rencontrées ↳ Exerce un raisonnement scientifique et professionnel en utilisant ses ressources internes et externes ↳ Analyse sa pratique, ses apprentissages et se régule via les pairs, les enseignants et les professionnels de terrain ↳ Fait aboutir un projet professionnel relatif à l'hygiène en référence à la théorie et à la pratique ↳ Montre en toutes circonstances une adéquation émotionnelle ↳ Garde son calme et ses moyens pour agir en situation aiguë
Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires (C2)	Capacités ∂ Respecter le cadre légal spécifique au domaine d'activité ∂ Appliquer le code de déontologie ∂ Inscrire son action dans le cadre institutionnel ∂ S'engager dans une réflexion éthique	Au terme de la formation, l'étudiant ↳ Applique la déontologie professionnelle et intervient dans le respect du cadre légal et réglementaire. ↳ Argumente sa démarche éthique au travers des différentes activités pédagogiques et professionnelles ↳ Développe son jugement professionnel en se questionnant et

		en questionnant les normes et valeurs sociétales dans le respect de l'individu, du groupe, de l'institution et de la communauté
Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives (C3)	<u>Capacités</u> <ul style="list-style-type: none"> ∂ Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluri professionnelle ∂ Accompagner les pairs dans leur formation ∂ Participer à la démarche qualité ∂ Participer à la gestion organisationnelle, administrative et technique de l'unité ∂ Proposer des pistes de réflexion et de changement basées sur les résultats de la recherche 	<u>Au terme de la formation, l'étudiant</u> <ul style="list-style-type: none"> ↪ Utilise le matériel avec efficacité ↪ Vérifie le fonctionnement et la disponibilité du matériel ↪ Participe à l'entretien et au rangement du matériel ↪ Travaille en équipe en déléguant certaines tâches en fonction des compétences et responsabilités ↪ Utilise le matériel informatique du service ↪ Participe à la prise des rendez-vous et suivi des examens
Exercer son jugement clinique (C4)	<u>Capacités</u> <ul style="list-style-type: none"> ∂ Rechercher des informations ∂ Identifier les situations de santé, les diagnostics infirmiers et les problèmes traités en collaboration ∂ Fixer les résultats attendus en tenant compte des priorités ∂ Prescrire les interventions de soins ∂ Evaluer la démarche et les résultats des interventions ∂ Ajuster la démarche clinique 	<u>Au terme de la formation, l'étudiant</u> <ul style="list-style-type: none"> ↪ Utilise les sources d'information disponibles et fiables ↪ Décèle les signes cliniques et para cliniques traduisant une anomalie y compris tri et orientation ↪ Réalise une analyse globale de la situation pour identifier la situation de santé ↪ Interprète les paramètres cardio vasculaires, respiratoires et neurologiques ↪ Identifie les interventions de soins à réaliser ↪ Planifie les interventions en tenant compte de la collaboration pluri professionnelle ↪ Prend des initiatives et s'adapte à la situation (urgence) ↪ Evalue les résultats des interventions réalisées et propose des ajustements éventuels
Assurer une communication professionnelle (C5)	<u>Capacités</u> <ul style="list-style-type: none"> ∂ Etablir une relation ∂ Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré ∂ Procurer des informations et des conseils au patient et à son entourage ∂ Communiquer avec l'équipe pluri professionnelle ∂ Transmettre oralement/ou par écrit les données pertinentes 	<u>Au terme de la formation, l'étudiant</u> <ul style="list-style-type: none"> ↪ Ajuste sa communication dans toutes les situations et selon les personnes ↪ Communique, dans un langage professionnel, oralement et par écrit les informations nécessaires au déroulement de ses interventions ↪ Collabore avec l'équipe pluri professionnelle ↪ Identifie les besoins, attentes et ressources du patient et de son entourage ↪ Informe et conseille le patient et son entourage
Mettre en œuvre le projet de soins (C6)	<u>Capacités</u> <ul style="list-style-type: none"> ∂ Accomplir des prestations de soins, particulièrement auprès de patients en situation aiguë et/ou critique ∂ Initier les soins liés à la préservation des fonctions vitales ∂ Mettre en œuvre les prestations techniques spécifiques aux porteurs du titre professionnel particulier ∂ Adapter le soin à la situation et aux différents contextes culturels, sociaux et institutionnels 	<u>Au terme de la formation, l'étudiant</u> <ul style="list-style-type: none"> ↪ Exécute les soins en respectant les normes professionnelles (propreté, hygiène, asepsie, confort, sécurité, conformité des prescriptions) ↪ S'adapte à l'évolution de la situation du patient ↪ Initie les soins liés à l'altération des fonctions vitales en attendant l'intervention du médecin ↪ Maîtrise le fonctionnement des appareillages de diagnostic, de monitoring et de traitement

4. Programme d'études du bachelier de spécialisation en Soins Intensifs et Aide Médicale Urgente

BLOC 1

		C	H
C1-B1-Q1-UE01	Fondement I : Pneumologie et pharmacologie	4	66
<i>Au niveau respiratoire, étude de la physiologie et physiopathologie des grands syndromes et de la prise en soins</i>	Soins infirmiers respiratoires	24	
	Pneumologie	12	
	Ventilation	18	
	Anesthésiologie, thérapeutique de la douleur et pharmacologie	12	

C1-B1-Q1-UE02	Fondement II : Cardiologie et néphrologie	5	73,5
<i>Au niveau cardiaque, étude de la physiologie et physiopathologie des grands syndromes et de la prise en soins</i>	Cardiologie y compris soins infirmiers	25,5	
	Chirurgie cardio-vasculaire et thoracique y compris soins infirmiers	30	
	Néphrologie y compris soins infirmiers	18	

C1-B1-Q1-UE03	Urgences base	5	78
<i>Etude des prises en soins en urgences individuelle et collective</i>	Soins infirmiers aux urgences (base)	30	
	Médecine d'urgence et de catastrophe	24	
	Techniques de manutention et de transport	6	
	Traumatologie	18	

C1-B1-Q2-UE04	Soins d'urgences spécialisés	3	30
<i>Prises en soins spécialisées aux urgences</i>	Soins infirmiers urgences spécialisés	12	
	Soins aux patients brûlés	6	
	Soins infirmiers aux urgences psychiatriques	12	

C1-B1-Q1 et Q2-UE05	Soins spécialisés Mère et enfants	3	48
<i>Etude des pathologies aiguës spécifiques aux femmes enceintes et aux enfants et leur prise en soins</i>	Pédiatrie y compris les soins infirmiers	36	
	Urgences gynécologiques et obstétricales	12	

C1-B1-Q2-UE06	Soins intensifs spécialisés	4	64,5
<i>Etude des pathologies spécialisées et leur prise en soins</i>	Neurologie, neurochirurgie y compris les soins infirmiers	22,5	
	Pathologies digestives (médicales et chirurgicales) y compris les soins infirmiers	24	
	Soins infirmiers en onco-hématologie	6	
	Pathologies : onco-hématologie, pathologies infectieuses et métaboliques	12	

C1-B1-Q2-UE07	Fondements psycho-juridiques et organisationnels	3	48
<i>Etude des normes éthiques, organisationnelles et législatives qui régissent les soins</i>	Principes d'organisation et d'administration	6	
	Législation	18	
	Ethique et déontologie	12	
	Psychologie	12	

C1-B1-Q1 et Q2 – UE08	Recherche appliquée	3	45
<i>Initier une recherche dans le domaine en se basant sur des données probantes</i>	Hygiène, sécurité et organisation	12	
	Méthodologie de la recherche	9	
	Psychosociologie	24	

C1-B1-Q1 et Q2 – UE09	Activités d'intégration, enseignement clinique aux urgences et séminaires	15	250
	Stages aux urgences y compris examen clinique	242	
	Démarche et raisonnement clinique 1	8	

C1-B1-Q1 et Q2 - UE10	Activités d'intégration, enseignement clinique aux soins intensifs et séminaires	15	250
	Stages aux soins intensifs y compris examen clinique	242	
	Démarche et raisonnement clinique 2	8	

L'UE05 et l'UE08 est transversale pour permettre le développement de travaux scientifiques professionnels approfondis et réflexifs.

Les UE09 et 10 sont des activités d'intégration professionnelles transversales liées aux deux domaines spécifiques de la formation. (Décret Paysage Art.79, §1^{er})

5. Bachelier de spécialisation en Soins Intensifs et Aide Médicale Urgente : correspondance au programme minimum en crédits

La grille suivante donne la répartition des crédits en correspondance aux « chapeaux » de la grille minimale de formation (avis de la Commission paramédicale, CT HE-EPS, ARES 2016) pour un cursus de 60 crédits.

Rubriques du programme minimal (Commission paramédicale, CT HE- EPS, ARES, 2016)	Crédits du programme Bachelier de spécialisation en SIAMU HELMo	Programme MINIMUM ARES	Liberté PO
Sciences fondamentales et biomédicales	11	7	4
Sciences humaines et sociales	2	2	0
Sciences professionnelles	15	7	8
AIP	30	30	0
Recherche appliquée	2	2	0
	60	48	12